

Monsieur Pierre Favre  
ADEPALSPR  
975, route des 3 villages  
38660 Plateau des Petites Roches

Grenoble, le **27 OCT. 2022**

Dossier suivi par : Olivier Latouille  
Direction des mobilités  
Service Poste de Commandement Itinéraire  
Contact : [olivier.latouille@isere.fr](mailto:olivier.latouille@isere.fr) / 06 30 05 17 09  
DM/PCI /D22-09  
Vos réf : AR 22039811CD38

Monsieur,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez aux enjeux de sécurité routière et aux équipements du tunnel de Saint-Pancrasse.

Après analyse de la situation et notamment des faits que vous évoquez dans votre mail, je peux vous garantir que l'ensemble des équipements du tunnel et notamment les détecteurs de gros gabarits sont en parfait état de fonctionnement. Chaque détecteur installé en amont et en aval du tunnel détecte ces véhicules en approche de l'entrée du tunnel et informe instantanément les usagers arrivant en sens inverse par le biais des panneaux lumineux installés à chaque tête de tunnel. Le taux de détection des gros gabarits est de 99 %.

La situation que vous évoquez peut se produire dans le cas où un véhicule léger a franchi la tête de tunnel quelques secondes avant la détection d'un gros gabarit arrivant en sens inverse. Dans ce cas, les deux véhicules sont amenés à se croiser dans le tunnel, ce qui est de fait, le régime réglementaire normal de circulation dans l'ouvrage. Néanmoins, cette situation demeure, à notre connaissance, exceptionnelle.

Par ailleurs, les flux de vidéosurveillance ont mis en évidence que le croisement d'un gros gabarit avec un véhicule léger dans l'ouvrage est, dans la plupart des cas, dû à un non-respect de la consigne de « patienter » de la part de l'utilisateur du véhicule léger.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice des mobilités



Marie Pierre Fléchon